DTA
DOCUMENT TECHNIQUE D'APPLICATION

12/26-1840_V1

Valide du **16 novembre 2026**

au **31 octobre 2030**

Sur le procédé

CREATION 55 CLIC ACOUSTIC

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Titulaire(s) : Société GERFLOR SAS

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

COMMISSION CHARGÉE DE FORMULER LES AVIS TECHNIQUES

Secrétariat : CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - email : secretariat.at@cstb.fr

www.ccfat.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB ; Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site Internet du CSTB (http://www.cstb.fr)

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V1	Il s'agit d'une nouvelle demande de Document Technique d'Application.	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

Descripteur :

Revêtement de sol vinylique compact relevant de la norme NF EN 16511, présenté en lames et en dalles, fabriqué par calandrage et enduction, à assemblage mécanique par rainure et languette ; il comprend :

- Un vernis de surface ProtecShield;
- Une couche de surface transparente ;
- Une couche blanche imprimée haute définition ;
- Une couche compacte rigidifiée par un voile de verre et des fibres de verre ;
- Une couche d'envers en mousse pour les performances acoustiques.

Les 4 bords sont usinés avec un système d'emboîtement.

Le revêtement CREATION 55 CLIC ACOUSTIC est fabriqué avec une épaisseur totale de 6 mm (-0,10 mm ; +0,13 mm), une épaisseur de couche d'usure de 0,55 mm (-10% ; +13%) et une masse surfacique de 8024 g/m² (-10% ; +13%). Il est destiné à la pose libre dans les locaux intérieurs au plus classés U3 P3 E2 C2, en travaux neufs ou de rénovation.

Table des matières

1. Avis du Groupe Spécialisé 5
1.1. Domaine d'emploi accepté 5
1.1.1. Zone géographique 5
1.1.2. Ouvrages visés 5
1.1.3. Conditions d'emploi : 6
1.2. Appréciation 6
1.2.1. Aptitude à l'emploi du procédé 6
1.2.2. Durabilité 7
1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé 7
2. Dossier Technique 8
2.1. Mode de commercialisation 8
2.1.1. Coordonnées 8
2.1.2. Mise sur le marché 8
2.1.3. Identification 8
2.2. Description 8
2.2.1. Revêtements 8
2.2.2. Données environnementales 9
2.3. Dispositions de conception 10
2.3.1. Classement UPEC du local 10
2.3.2. Eléments du dossier de consultation des entreprises - Supports 10
2.3.3. Mise en œuvre sur chape fluide à base de ciment 11
2.3.4. Température ambiante, du support et de stockage 11
2.3.5. Traitement du joint de dilatation et des joints de fractionnement du revêtement 11
2.4. Dispositions de mise en œuvre 11
2.4.1. Dispositions générales 11
2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports 11
2.4.3. Traçage des axes et calepinage des surfaces 14
2.4.4. Réception des matériaux 14
2.4.5. Pose du revêtement 14
2.4.6. Traitement des joints de fractionnement du revêtement 15
2.4.7. Traitement des joints de dilatation 15
2.4.8. Traitement des seuils et arrêts 16
2.4.9. Raccordement aux revêtements adjacents 16
2.4.10. Traitement des découpes et des joints périphériques 16
2.4.11. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries 16
2.4.12. Pose sur plancher chauffant 16
2.5. Réception - Mise en service 16
2.6. Traitement en fin de vie 17
2.7. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication 17
2.8. Assistance technique 17
2.8.1. Lors de la négociation des marchés 17
2.8.2. Lors de la réalisation du chantier 17
2.9. Maintien en service des performances de l'ouvrage 17
2.9.1. Dans les locaux classés E2 17
2.9.2. Dans les locaux classés E1 et les locaux sur supports à base de bois, à base de sulfate de calcium et sur ancien linoléum 17
2.9.3. Recommandation en service 17
2.10. Mention des justificatifs 17

2.10.1. Résultats expérimentaux 17
2.10.2. Références chantiers 18
2.11. Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre 19

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Revêtement de sol destiné à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.1.2.1. Locaux visés

Locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux et dont le classement est au plus :

- U3 P3 E2 C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant) tels que définis au § 1.1.2.3.1 et sur supports existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.2.3.2 ci-après ;
- U3 P3 E1 C2 sur supports neufs en bois ou panneaux à base de bois tels que définis au § 1.1.2.3.3 et sur supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois tels que définis au § 1.1.2.3.4 ci-après ;
- U3 P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve ou existante remise à nu telle que définie respectivement au § 1.1.2.3.5 et au § 1.1.2.3.6 ci-après ;
- U3 P3 E1/2 C2 sur supports en rénovation tels que définis au § 1.1.2.3.7 ci-après, à l'exclusion des anciens revêtements de sol résilients sur mousse (VER, VSM).

1.1.2.2. Conditions et limites d'emploi

Le domaine d'emploi est limité aux locaux classés au plus E2. Conformément à la notice en vigueur sur le classement UPEC et le classement UPEC des locaux, tout local classé E2 devient E3 dès lors qu'il est équipé d'un siphon de sol ; de ce fait, le classement d'un local avec douche zéro ressaut, cloisonnée ou non, est E3.

En conséquence, les salles d'eau avec zone de douche zéro ressaut (selon le Guide pour la mise en œuvre d'une douche accessible « zéro ressaut » dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs, janvier 2025), ou avec ressaut intérieur du receveur fini continu ≤ 2 cm (selon le Guide pour la mise en œuvre d'une douche de plain-pied dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs, juillet 2012), cloisonnées ou non, ne sont pas visées par le présent Avis Technique, quelle que soit la technologie du receveur.

1.1.2.3. Supports visés

1.1.2.3.1. Supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris les planchers chauffants)

Les supports visés sont tous les supports décrits à l'article 6.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, y compris les planchers chauffants conformes à la norme NF DTU 65.14, à l'exclusiondes planchers chauffants réversibles.

Les planchers rayonnants électriques sont exclus.

Les chapes fluides à base de ciment visées sont celles faisant l'objet d'un Avis Technique ou Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conçues et exécutées conformément aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

1.1.2.3.2. Supports à base de liants hydrauliques existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.3.3. Supports neufs en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admis sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois visés à l'article 6.2.1 et 6.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.3.4. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.3.5. Chape fluide à base de sulfate de calcium neuve

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Avis Technique ou Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conçues et exécutées conformément aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

1.1.2.3.6. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium existantes admissibles sont celles décrites à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.3.7. Revêtements existants :

Ce sont ceux tels que définis à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1 (à l'exclusion des planchers surélevés).

En outre, sont également visés :

- Les anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents ;
- Les anciens revêtements de sol linoleum compacts en lés **(uniquement dans les locaux E1)** ;
- Les anciens revêtements de sol résilients caoutchouc compacts ;
- Les anciennes dalles semi-flexibles vinyle-amiantées ;
- Les anciens revêtements résilients compacts ;
- Les anciens revêtements linoléum compact collé sur revêtement contenant de l'amiante (*) ;
- Les anciens revêtements résilients compact (hors linoléum) collé sur revêtement contenant de l'amiante (*).

* : La pose est exclue sur ces anciens revêtements dans le cas d'un plancher chauffant sous-jacent.

La pose sur ancien parquet collé ou flottant est exclue.

La pose sur plusieurs couches de revêtements existants est exclue, sauf dans le cas d'un seul revêtement interposé collé sur dalles vinyle-amiante, tel que défini ci-dessus.

Les travaux de rénovation s'effectuent sans surclassement des locaux.

1.1.3. Conditions d'emploi :

En locaux E1 : Le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée conformément à l'article 2.4.10 du Dossier Technique.

En locaux E2 : Calfatage en rives et aux pénétrations conformément au § 2.4.10 du Dossier Technique.

1.2. Appréciation

1.2.1. Aptitude à l'emploi du procédé

1.2.1.1. Réaction au feu

Le revêtement de sol « CREATION 55 CLIC ACOUSTIC » fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, du laboratoire GHENT UNIVERSITY n° CR 24-1233-01 du 7/02/2025, avec classement B_{fl}-s1 en pose libre sur support bois (Euroclass C).

1.2.1.2. Acoustique

Le revêtement de sol « CREATION 55 CLIC ACOUSTIC » fait l'objet d'un essai de type initial avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc ΔLw =19 dB selon la norme EN ISO 717-2 (Rapport n°A-2025LAB-039-K028-45761_E-v2 datant du 14/04/2026 du laboratoire Daidalos Peutz).

1.2.1.3. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.4. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien.

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS).

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.1.5. Travaux en présence d'amiante

Les travaux de mise en œuvre du procédé sur ancien support contenant de l'amiante relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des travaux.

1.2.2. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi accepté ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Le Groupe n'a pas formulé de remarque complémentaire.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Le procédé est commercialisé par le titulaire.

2.1.1. Coordonnées

Titulaire :

Société GERFLOR
1, Place Verrazzano
FR-69258 Lyon
Tél : 04.74.05.40.00
Internet : www.gerflor.com

2.1.2. Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, le revêtement « CREATION 55 CLIC ACOUSTIC » fait l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041. Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2.1.3. Identification

La dénomination commerciale, le type, le coloris, le format et le numéro de lot figurent sur les emballages.

2.2. Description

2.2.1. Revêtements

2.2.1.1. Type

Revêtement de sol vinylique compact (NF EN 16511), présenté en lames et en dalles, fabriqué par calandrage et enduction, à assemblage mécanique par rainure et languette ; il comprend :

- Un vernis de surface ProtecShield ;
- Une couche de surface transparente ;
- Une couche blanche imprimée haute définition ;
- Une couche compacte rigidifiée par un voile de verre et des fibres de verre ;

Une sous-couche acoustique en mousse rapportée en envers, de nature XPS, d'une épaisseur de 1 mm et d'une masse surfacique de 125 g/m².Les 4 bords sont usinés avec un système d'emboîtement.

2.2.1.2. Aspect

La surface est grainée selon le décor et présente un aspect mat.

2.2.1.3. Coloris et dessins

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) comprend 56 coloris du revêtement CREATION 55 CLIC ACOUSTIC
D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

2.2.1.4. Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	CREATION 55 CLIC ACOUSTIC		
Epaisseur totale - NF EN ISO 24346 (mm) - nominale - écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale (mm) **Epaisseur de la couche de surface** - NF EN ISO 24340 (mm et tolérance en %)	6,00 -0,10/+0,13 0,55 (-10% ; +13%)		
Masse surfacique - NF EN ISO 23997 (g/m²) (tolérance - %)	8024 (-10%/+13%)		
Dimensions Longueur - NF EN ISO 24342 (mm) Largeur - NF EN ISO 24342 (mm)	 1238,8 ±0,5 212 ±0,2	 1460,8 ±0,5 239,6 ±0,2	 728,7 ±0,5 388,8 ±0,3
Equerrage et rectitude - NF EN ISO 24342 (mm) - ≤ 400 mm - ≥ 400 mm **Ouverture des joints** - NF EN ISO 10582 Annexe C (mm) - Moyenne - Valeurs individuelles **Désaffleure entre éléments** - NF EN ISO 10582 Annexe C (mm) - Moyenne - Valeurs individuelles	 ≤ 0,25 ≤ 0,35 ≤ 0,15 ≤ 0,20 ≤ 0,10 ≤ 0,15		

Tableau 1 : Caractéristiques géométriques et pondérales du revêtement CREATION 55 CLIC ACOUSTIC

2.2.1.5. Caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	CREATION 55 CLIC ACOUSTIC
Caractéristiques mécaniques Poinçonnement (mm) – NF EN ISO 24343-1 - rémanent à 150 minutes (mm) Module de traction à 1% (Méthode M1-QB30) Résistance horizontale de l'assemblage – Annexe D de la norme NF EN ISO 10582 Résistance à l'action d'une chaise à roulettes – NF EN ISO 4918 modifiée	 < 0,10 ≥ 2,2 daN/cm ≥ 3 kN/m Aucun désordre
Stabilité et cohésion Stabilité dimensionnelle à la chaleur - NF EN ISO 23999 (%) Incurvation à la chaleur (mm) – NF EN ISO 23999 Solidité des coloris à la lumière – NF EN ISO 105 – B02	 ≤ 0,15 < 0,7 ≥6
Groupe d'abrasion selon le DT99030-01	Groupe T
Caractéristique thermique[1] Conductivité thermique (W/m.K) – NF EN ISO 10456	 0,25
Module d'élasticité (MPa) – NF EN 16511 (Annexe B)	≥ 1000
Atténuation au bruit de choc (dB) – NF EN 717-2	19 ± 2
1 : Pour information	

Tableau 2 : Caractéristiques d'identification et d'aptitude du revêtement CREATION 55 CLIC ACOUSTIC

2.2.2. Données environnementales

Les données environnementales sont uniquement issues des éléments fournis par le titulaire et ne font l'objet d'aucune prescription du Groupe Spécialisé.

Elles ont pour objet de servir au calcul réglementaire de la performance énergétique et environnementale des bâtiments (RE2020), dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

Les données environnementales du revêtement CREATION 55 CLIC ACOUSTIC, décrit au § 2.2.1.1, sont référencées sous INIES (https://base-inies.fr/consultation/recherche) sous l'identifiant 47481.

Les produits complémentaires de mise en œuvre décrits au § 2.4 ne sont pas inclus dans le périmètre des données environnementales associées à l'identifiant 47481

Les produits de type « mortiers de sol – enduits de lissage et d'égalisation » décrits au 2.2.4.4 sont couverts par des données environnementales référencées dans la base INIES dans la famille « Produits de préparation, de traitement et de mise en œuvre ▸ Produits de préparation et réparation ▸ Egalisation des surfaces (lissage/ragréage/planéité) ».

En l'absence de données environnementales individuelles ou collectives disponibles, les produits suivants sont couverts par des Données Environnementales par Défaut (DED) issues de la base INIES :

- Le produit « couvre-joint » décrit au § 2.2.4.4 : id INIES n° 30080 ;
- Le produit « primaire de préparation » décrit au § 2.2.4.4 : id INIES n° 31956 ;
- Le produit « barre de seuil en acier » décrit au § 2.2.4.14 : id INIES n° 31005 ;
- Le produit « mastic » décrit au § 2.2.4.16 : id INIES n° 45361.

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou à son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.2 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.2. Eléments du dossier de consultation des entreprises - Supports

2.3.2.1. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du revêtement à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.2.2. Support ou revêtement existant

Nature et reconnaissance du support

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre d'informer l'entreprise de la nature et de l'état du support.

La pose sur revêtement de sol souple existant en lés n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement (sauf dans le cas d'un ancien revêtement collé sur dalles vinyle-amiante Cf § 1.1.2.3.7).

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre de faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer à minima la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, de repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, de déterminer la nature du support. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

Résistance thermique dans le cas de la pose sur ancien revêtement conservé sur plancher chauffant

Sur plancher chauffant, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du complexe CREATION 55 CLIC ACOUSTIC posé libre sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m². K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol résilient, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique des revêtements CREATION 55 CLIC ACOUSTIC, de la résistance thermique de l'ancien revêtement et, enfin, de celle de la lame d'air induite par la pose libre qui est estimée de façon conventionnelle à 0,02 m². K/W.

La validation du calcul devra être demandée à la société GERFLOR.

2.3.2.3. Support amianté

Conformément à la règlementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante. En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, le Maître d'ouvrage ou son représentant, le Maître d'œuvre, devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.2.4. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou des remontées d'humidité

Il appartient au Maître d'œuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises et/ou des remontées d'humidité sur la base de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des reprises ou des remontées d'humidité, qu'il soit revêtu ou non d'un carrelage, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre ces reprises et/ou ces remontées d'humidité doivent être prises conformément à l'article 5.3.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein revêtu ou non de carrelage, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de

doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

La protection devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

2.3.3. Mise en œuvre sur chape fluide à base de ciment

Le Maître d'œuvre devra préciser dans les pièces de marché du lot « Revêtement de sol » les travaux préalablement à la pose sur chape fluide à base de ciment, notamment la réalisation d'un égrenage de la chape ou la mise en œuvre d'un enduit de sol lorsque les exigences de planéité ne sont pas respectées.

2.3.4. Température ambiante, du support et de stockage

Le Maître d'œuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer une température du support de 15 °C, une température ambiante comprise entre 15 °C et 30 °C pour la pose, et entre 15 °C à 30 °C pour le stockage du revêtement.

Il appartient au Maître d'ouvrage de prévoir et de mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de cette exigence.

2.3.5. Traitement du joint de dilatation et des joints de fractionnement du revêtement

Le choix de la solution retenue devra être déterminé par le Maître d'œuvre suivant les indications du présent Dossier Technique.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Dispositions générales

2.4.1.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la Partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

En outre, dans le cas particulier des travaux sur dalles amiantées, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la règlementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Toute découpe (revêtement,...) directe sur les dalles vinyle-amiante, est proscrite.

Le traitement du joint de dilatation comme indiqué ci-après est à la charge de l'entreprise.

2.4.1.2. Mise en œuvre sur chape fluide à base de ciment

Les dispositions de mise en œuvre sont celles décrites dans l'Avis Technique ou le Document Technique d'Application en cours de validité de la chape, ou celles définies dans les "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

En outre, préalablement à la pose du revêtement, la réalisation d'un égrenage de la chape est requise ; la mise en œuvre d'un enduit de sol est requise lorsque les exigences en termes de planéité ne sont pas respectées ; ces travaux devront être inscrits dans les pièces de marché au lot Revêtement de sol.

2.4.1.3. Stockage et conditions de pose

Le stockage des boîtes aura lieu pendant au moins 24 heures dans un local aéré, à l'abri de l'humidité, bien à plat et à température comprise entre 15 °C et 30 °C.

2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.2.1. Supports neufs et préparation des supports

2.4.2.1.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

2.4.2.1.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites au § 6.1.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétées et modifiées comme suit :

Les écarts de planéités pour la pose libre devront être :

- < 5 mm sous la règle de 2 m ;
- < 1 mm sous le réglet de 20 cm.

2.4.2.1.1.2. Les travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 modifiés ou complétés ci-dessous :

Traitement des bosses et ragréage

- Le traitement des bosses s'effectue par ponçage, puis nettoyage : aspiration par aspirateur industriel.
- Le ragréage ponctuel des flaches est réalisé à l'aide d'un mortier à base de résine époxydique bi-composant chargé en sable ; les résines prescrites sont :

Référence	Fabricant
HYTEC E336 XTREM	BOSTIK
PRIMER MF	MAPEI

Tableau 3 : Résines prescrites pour le ragréage ponctuel des flaches

Ragréage généralisé

Le ragréage généralisé, sur support à base de liant hydraulique sec (taux d'humidité inférieur à 4 %), non exposé ou protégé des reprises d'humidité, est réalisé à l'aide d'un enduit de sol QB (appliqué avec le primaire adapté) et au moins classé P3 ; il est mis en œuvre conformément au § 9.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Traitement des joints du support

Joints de retrait et joints de construction

S'ils présentent une ouverture < 4 mm sans désaffleure, ils ne sont pas traités ; dans le cas contraire, ils sont traités suivant le § 9.1.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Joints de dilatation

Après nettoyage soigneux, les joints de dilatation sont traités par des profilés de recouvrement mis en œuvre (cf. article 2.4.7 du Dossier Technique).

2.4.2.1.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

2.4.2.1.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par le Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformément aux " Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

2.4.2.1.2.2. Travaux préparatoires

Les prescriptions du § 2.4.2.1.1.2 du présent document s'appliquent.

Conformément aux « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNECP et de la CAPEB, sur la chape durcie, l'applicateur doit procéder à l'élimination de la pellicule de surface (sauf spécification particulière précisée dans l'Avis Technique ou le Document Technique d'Application de la chape).

2.4.2.1.3. Supports neufs en bois ou panneaux à base de bois

2.4.2.1.3.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites au § 6.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.3.2. Travaux préparatoires

Ce sont celles décrites au § 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2. Supports en rénovation :

2.4.2.2.1. Anciens supports à base de liants hydrauliques non revêtus ou remis à nu

2.4.2.2.1.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies dans le Tableau 6 du NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.1.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué aux § 9.2.1 et 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et complété par les dispositions définies au § 2.2.4.4.1.1 du présent Dossier Technique.

2.4.2.2.2. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

2.4.2.2.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.2.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.3. Anciens supports à base de bois ou en panneaux à base de bois

2.4.2.2.3.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.3.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.4. Supports revêtus de carrelage ou assimilés

2.4.2.2.4.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.4.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.2 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

En outre la pose directe sera possible si :

- Le désaffleure est < 1 mm ;
- La largeur de joints entre carreaux est < 8 mm ;
- La profondeur des joints est < 3 mm.

Dans le cas de désaffleures supérieurs à 1 mm, de largeur de joints entre carreaux supérieurs à 8 mm et/ou de profondeur de joints supérieurs à 3 mm, un ratissage est réalisé à l'aide d'un enduit certifié QB visant la pose sur carrelage (et son primaire associé), suivi d'un ponçage et dépoussiérage par aspiration mécanique.

2.4.2.2.5. Anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents ;

2.4.2.2.5.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable est réalisée conformément au § D1 du Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

2.4.2.2.5.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont réalisés conformément au § D2.1 du Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation ».

2.4.2.2.6. Ancienne peinture de sol

2.4.2.2.6.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.6.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.7. Dalles semi-flexibles non-amiantées

2.4.2.2.7.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.7.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.3 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.8. Dalles semi-flexibles vinyle-amiante

Dans le cas de dalles semi-flexibles et produits associés contenant de l'amiante, les dispositions réglementaires en vigueur à ce sujet devront être respectées ; elles précisent, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante.

2.4.2.2.8.1. Exigences relatives aux supports

La reconnaissance est réalisée conformément au Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » et les conditions de conservation d'anciennes dalles semi-flexibles vinyle-amiante doivent être respectées :

En outre :

- La planéité doit être < à 5 mm sous la règle de 2 m ;
- Désaffleure entre dalles inférieur à 1 mm.

2.4.2.2.8.2. Travaux préparatoires

Les travaux devront être réalisés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le support est préparé comme indiqué dans le CPT e-cahier du CSTB 3635_V2 à l'exception de la préparation mécanique par ponçage ou de l'application d'un enduit qui sont exclues dans ce cas. Le sol est dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

2.4.2.2.9. Anciens revêtements de sols résilients compacts (PVC, caoutchouc et linoleum)

2.4.2.2.9.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D (y compris pour les revêtements de sols caoutchouc et linoleum compact).

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.9.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires seront réalisés conformément aux dispositions décrites au § 9.2.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.3. Traçage des axes et calepinage des surfaces

Les axes longitudinal et transversal sont tracés sur le support.

Les lames doivent être orientées dans les pièces vers le mur de la fenêtre principale ou dans le sens longitudinal. L'implantation des lames doit être telle que la largeur des lames en partie courante soit supérieure à une demi-lame. La largeur des lames doit être dans la mesure du possible identique d'un bord par rapport à l'autre.

Aux extrémités des rangées, les longueurs de lames doivent être supérieures à 25 cm.

Les longueurs de lames et décalages entre elles doivent être supérieures à 25 cm.

2.4.4. Réception des matériaux

Vérifier la référence du revêtement pour s'assurer que le produit est du type, de la couleur et de l'épaisseur commandés.

Mélanger les lames de plusieurs cartons de la même série lors de la pose afin d'éviter des écarts de coloris.

2.4.5. Pose du revêtement

2.4.5.1. Préparation et disposition des lames et des dalles

Cf. article 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

Mesurer la largeur de la pièce, puis la diviser par la largeur de l'élément : arrondir le résultat à l'unité supérieure.

Si le nombre est pair, l'axe sera centré.

Si le nombre est impair, décaler l'axe centré d'une demi-largeur d'élément (axe décentré).

Reporter l'axe centré ou décentré par un multiple de largeur d'élément afin qu'il se trouve le long du mur de départ.

2.4.5.2. Pose des lames et des dalles

La pose se réalise en reculant et en ayant toujours les rainures apparentes devant soi.

2 méthodes sont possibles pour les formats lames :

- Alignement des joints toutes les 3 rangées :
    - Décaler les rangées d'un tiers de la longueur de lame ;

Aux extrémités des rangées, les longueurs de lames doivent être supérieures à 25 cm. Pour cela, avant le clipsage des lames, aligner les lames d'une même rangée afin de vérifier l'équilibrage des coupes sur les 3 premières rangées.

- Pose à joint perdu :
    - Commencer la 2ème rangée avec la chute de la dernière lame de la rangée précédente ;
    - Les longueurs de lames et décalages entre elles doivent être supérieures à 25 cm.

Le revêtement CREATION 55 CLIC ACOUSTIC en format dalle rectangulaire est posé en coupe de pierre (décalage d'une demi-dalle entre 2 rangées).

2.4.5.3. Espace périphérique

En partie courante, un jeu périphérique devra être respecté en pourtour de pièce, autour des objets fixes et au seuil des portes. Il est défini selon la configuration du local ainsi que l'exposition ou non à un rayonnement direct du soleil :

Espace périphérique		**Longueur cumulée de lames ou dalles lors de la pose (ml)**			
		L<5m	5 ≤ L<10	10 ≤ L<15	L≥15
Rayons du soleil direct	Non	5 mm	8 mm	10 mm	12 mm
	Oui	8 mm			

Tableau 4 : Espace périphérique à respecter en fonction de la longueur cumulée des lames/dalles

2.4.5.4. Découpe

Toute découpe (revêtement,...) directe sur les dalles vinyle-amiante, est proscrite.

La découpe en périphérie se fait par report.

La découpe des lames est effectuée au cutter :

- Sens largeur de la lame :
  - Faire un ou plusieurs passages en surface avec une lame droite ;
  - Plier la dalle pour la casser ;
  - Eliminer les bavures à la lame croche ;
- Sens longueur de la lame :
  - Faire un ou plusieurs passages en surface avec une lame droite ;
  - Retourner la lame ;
  - Positionner la lame au niveau de la découpe à cheval sur une autre lame ;
  - Frapper la lame avec un marteau au niveau de la coupe ;
  - Plier la lame pour la casser ;
  - Eliminer les bavures à la lame croche.

Découpe en arrondi :

- Chauffer la lame avec un décapeur thermique avant la découpe.

Ne jamais laisser les languettes sur les lames en périphérie en contact avec la paroi.

2.4.5.5. Conditions d'emboîtement

Vérifier qu'il n'y a pas de bavure dans la partie usinée avant de la clipser.

Poser la première rangée avec la rainure apparente face à soi.

Pour la rangée suivante, positionner la lame et commencer l'assemblage par le grand côté en inclinant la lame puis bien positionner la languette du petit côté au-dessus de la rainure de la lame précédente et emboîter le petit côté.

Finir l'assemblage à l'aide d'une cale à frapper et d'un maillet anti-rebond.

Les lames suivantes sont assemblées sur le même principe.

Pour l'assemblage de la dernière rangée, utiliser un tire-lame et un maillet anti-rebond après avoir réalisé les découpes par report des lames destinées à être installées.

2.4.5.6. Fractionnement des surfaces

La dimension maximale admise sans fractionnement, en longueur ou largeur cumulée des lames, est de 10 ml et la surface maximale admise sans fractionnement est de 100 m².

Chaque pièce ou local fermé étant considéré séparément, le revêtement (lames ou dalles) est fractionné au niveau des seuils de portes.

2.4.6. Traitement des joints de fractionnement du revêtement

L'espace doit être recouvert par un profil de finition ROMUS adapté (Cf. annexe 4) en conservant un jeu de dilatation suffisant

La fixation du profilé peut être réalisée par chevillage au support ou par adhésivage au revêtement (solution préconisée sur support en présence d'amiante).

2.4.7. Traitement des joints de dilatation

Le joint de dilatation est traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté (Cf. annexe 1).

Le profilé doit être adapté de sorte à conserver un jeu de dilatation suffisant de part et d'autre (Cf. Annexe 4 du profilé Invisifix 5 en 1).

Dans le cas de profilé fixé mécaniquement, il convient de respecter un jeu autour de la vis de fixation.

Important : Dans le cas d'un support en anciennes dalles vinyle-amiante, la fixation mécanique (par perçage du support) est effectuée selon la réglementation en vigueur.

2.4.8. Traitement des seuils et arrêts

Il est effectué par recouvrement à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent (Cf. Annexe 2).

Procédure sur revêtement contenant de l'amiante : les travaux doivent être réalisés selon la réglementation en vigueur.

2.4.9. Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu aux lames CREATION 55 CLIC ACOUSTIC. (Cf. Annexe 3).

Procédure sur revêtement contenant de l'amiante : les travaux doivent être réalisés selon la réglementation en vigueur.

2.4.10. Traitement des découpes et des joints périphériques

Le jeu de dilatation périphérique doit être respecté, Cf. § 2.4.5.3.

Dans les locaux classés E1, le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.

Sur support à base de bois, sur chape fluide à base de sulfate de calcium, sur ancien linoléum et dans les locaux classés E2, un calfatage est réalisé en aménageant un espace de 0.1% des dimensions des côtés du local, limité à 1 cm entre le bord du revêtement et le mur et les joints sont traités. Cet espace sera ensuite rempli au moyen d'un mastic approprié (MS polymère).

Cas des supports contenant de l'amiante (DVA ...)

Afin d'éviter l'adhérence du mastic sur le support contenant de l'amiante, mettre en place soit un fond de joint adapté dans l'espace ménagé en périphérie.

Remplir l'espace restant au moyen d'un mastic approprié (MS polymère).

Voir schéma ci-dessous.

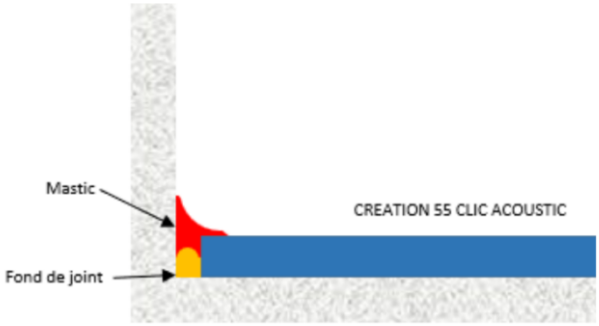


Figure 1 : Traitement des découpes et des joints périphériques dans le cas des locaux E2 et sur supports contenant de l'amiante

2.4.11. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries

La (les) lame(s) est (sont) arasée(s) et le jeu de découpe est mastiqué avec un mastic MS Polymère.

Cas des supports contenant de l'amiante

La (les) lame(s) est (sont) arasée(s).

Mettre en place un fond de joint adapté dans le jeu de découpe.

Remplir l'espace restant au moyen d'un mastic approprié (MS polymère).

2.4.12. Pose sur plancher chauffant

Dans tous les cas, la pose sur plancher chauffant rafraîchissant n'est pas visée tout comme la pose sur plancher chauffant rayonnant électrique (PRE). La pose sur plancher chauffant classique à accumulation est possible (cf. NF DTU 53.12), à exclusion d'un plancher chauffant revêtu d'un ancien revêtement compact interposé collé sur dalle vinyle-amiante.

2.5. Réception - Mise en service

Dans les locaux E1, pour un trafic pédestre normal et l'agencement du mobilier, la mise en service peut être immédiate après l'achèvement des travaux.

Dans les locaux E2, du fait du calfatage au mastic, elle intervient 24 heures après la fin des travaux.

2.6. Traitement en fin de vie

Pour le revêtement CREATION 55 CLIC ACOUSTIC en fin de vie, ainsi que pour les chutes de pose, Gerflor fait appel à son programme Seconde Vie qui collecte des chutes de pose et des produits en fin de vie. Les produits générés par cette collecte sont traités par l'usine de valorisation Floor to Floor et réintègrent ensuite la fabrication d'un produit fini dans les usines françaises de Gerflor. Les informations relatives à ce programme sont disponibles sur le lien suivant : https://www.gerflor.fr/categorie/seconde-vie-notre-programme-de-recyclage

2.7. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

La fabrication a lieu dans les usines de Saint-Paul-Trois Châteaux (26130) de la Société GERFLOR.

La sous-couche est fabriquée pour le compte de GERFLOR selon un cahier des charges défini avec le fabricant.

Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

Le fabricant est tenu d'assurer un suivi de production quant aux performances acoustiques du revêtement à une fréquence d'au moins 1 essai par an. La tolérance admise dans le cadre du suivi de la performance d'isolation au bruit de choc par rapport à la valeur nominale initiale est de ± 2 dB. Le fabricant est tenu de faire procéder à une mise à jour du présent Document Technique d'Application si l'écart constaté au cours d'un suivi est en dehors de la tolérance.

2.8. Assistance technique

2.8.1. Lors de la négociation des marchés

Sur demande de l'entreprise, la Société GERFLOR est en mesure d'intervenir pour l'assister.

2.8.2. Lors de la réalisation du chantier

Lors du démarrage du chantier, la Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise si cette dernière lui en fait la demande.

2.9. Maintien en service des performances de l'ouvrage

2.9.1. Dans les locaux classés E2

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

Entretien journalier : détergent neutre en balayage humide avec balai faubert ou micro-fibres humidifié ou serpillière essorée alterné avec balayage à sec journalier.

Entretien périodique : nettoyage par Rotocleaner, auto-laveuse et détergent neutre pulvérisé avec disque rouge et aspiration de l'eau. Utiliser le moins d'eau possible.

L'auto-laveuse doit être conforme aux charges admissibles dans les locaux P3, avec un système d'aspiration d'eau afin d'éviter la présence d'eau sur le sol après passage.

2.9.2. Dans les locaux classés E1 et les locaux sur supports à base de bois, à base de sulfate de calcium et sur ancien linoléum

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

Entretien journalier : détergent neutre en balayage humide avec balai faubert ou micro-fibres humidifié ou serpillière essorée alterné avec balayage à sec journalier.

Entretien périodique : détergent alcalin en balayage humide avec balai faubert ou micro-fibres humidifié ou serpillière essorée.

Utiliser le moins d'eau possible.

Ne jamais employer d'abrasifs (disques vert, brun ou noir, tampons à récurer) pour éviter la détérioration de la couche de finition.

Se reporter à la méthode d'entretien diffusée par le fabricant du revêtement pour les usages définis.

2.9.3. Recommandation en service

En exploitation, la température des locaux doit rester comprise dans les limites de +8°C et +40 °C.

2.10. Mention des justificatifs

2.10.1. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 1.2.2.1 de la partie AVIS du présent Avis Technique.

Aptitude à l'emploi du revêtement CREATION 55 CLIC ACOUSTIC

- Masse surfacique totale
- Epaisseur totale
- Epaisseur de la couche de surface
- Résistance au poinçonnement statique
- Pelage entre couches
- Dilatation thermique entre 12°C et 38°C
- Stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur
- Résistance verticale du clipsage (sens longueur et sens largeur des lames)
- Résistance horizontale du clipsage (sens longueur et sens largeur des lames)
- Comportement sous l'action d'une chaise à roulettes selon la norme NF EN ISO 4918 : 2021 modifiée avec vérification du système d'assemblage après essai

(Rapport d'essai du laboratoire du CSTB n° DSR-P-25-59585 du 09/03/2026)

- Comportement sous l'action d'une chaise à roulettes selon la norme NF EN ISO 4918 : 2021 modifiée sur support avec joint de carrelage 8 mm de large x 3 mm de profondeur

(Rapport d'essai du laboratoire GERFLOR n°DA-26-0602 du 02/10/2026)

- Essai de type initial avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc ΔLw =19 dB selon la norme EN ISO 717-2
- *(Rapport d'essai du laboratoire Daidalos Peutz n°A-2025LAB-039-K028-45761_E-v2 du 14/04/2026)*
- Résistance à l'impact de la grosse bille selon la norme EN 13329 : 2023-12 Annexe C

(Rapport d'essai du laboratoire EPH n° 2726004 du 02/02/2026)

- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle sur maquette de grande dimension du revêtement posé, avec exposition à des cycles répétés de variation de température ambiante entre 10°C et 40 °C
- *(Rapport d'essai comparatif du laboratoire GERFLOR sur les revêtements CREATION 55 SOLID CLIC, CREATION 55 CLIC ACOUSTIC, HOME SOLID CLIC + SILENCE PLUS 19dB de juin 2026)*

2.10.2. Références chantiers

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : 2025.

Surface réalisée ou en cours de pose : 5000 m²

2.11. Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre

Annexe 1 – Joint de dilatation

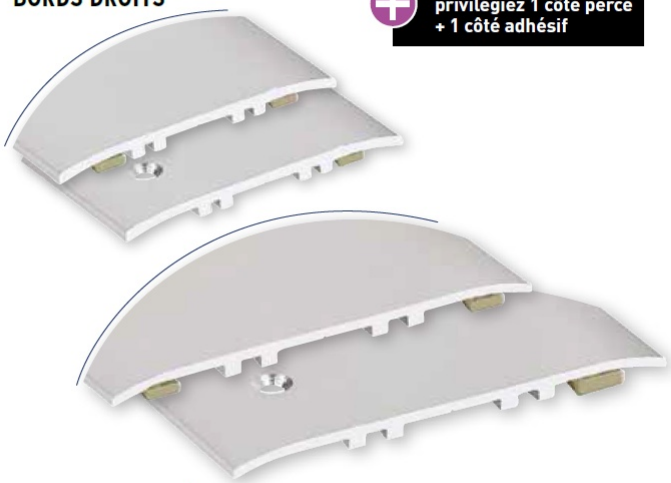
SEUILS - COUVRE-JOINTS

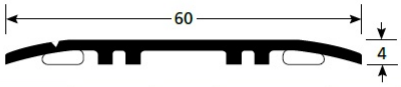
Couvre-joints de dilatation

COUVRE-JOINTS DE SOL ALU

BORDS DROITS

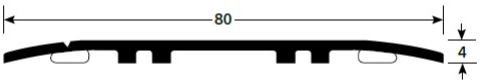
Si passage important privilégiez 1 côté percé + 1 côté adhésif





Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2806	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2801			1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 8,1 kg/cm²

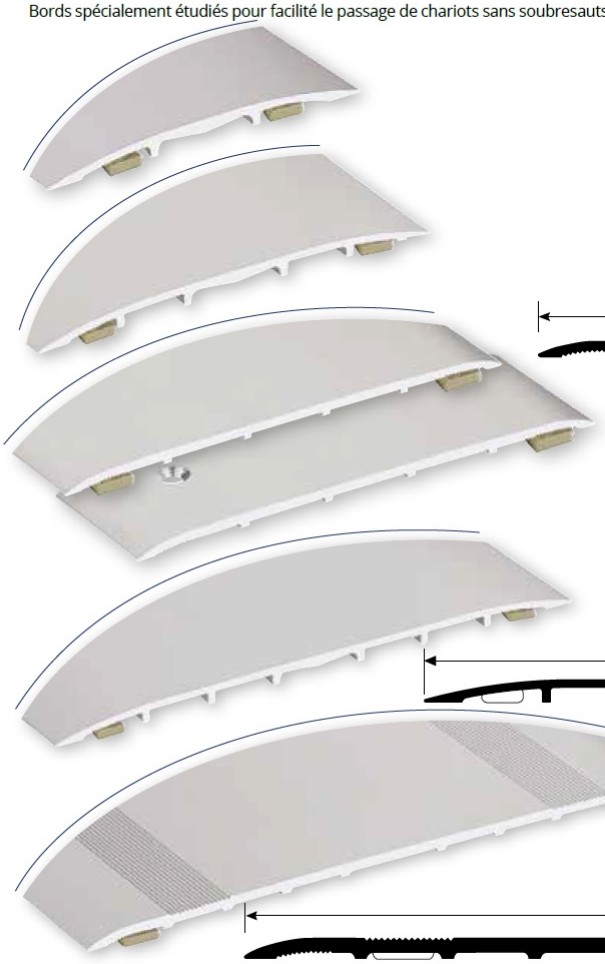


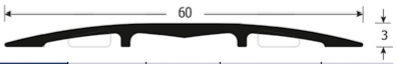
Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2816	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2811			1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 28,30 kg/cm²

BORDS BISEAUTÉS

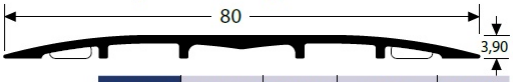
Bords spécialement étudiés pour facilité le passage de chariots sans soubresauts. Spécial hôpitaux.





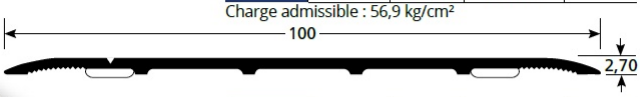
Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2821	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 19 kg/cm²



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2820	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 56,9 kg/cm²

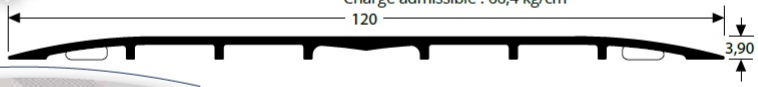


Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2814	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2815	3,00 m	Alu incolore	1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible : 74,4 kg/cm²

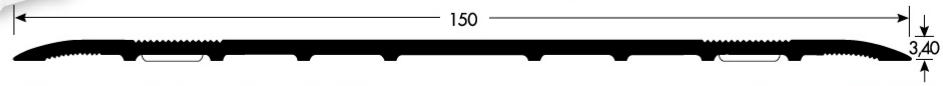
Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2822	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 66,4 kg/cm²



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2819	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 54,2 kg/cm²

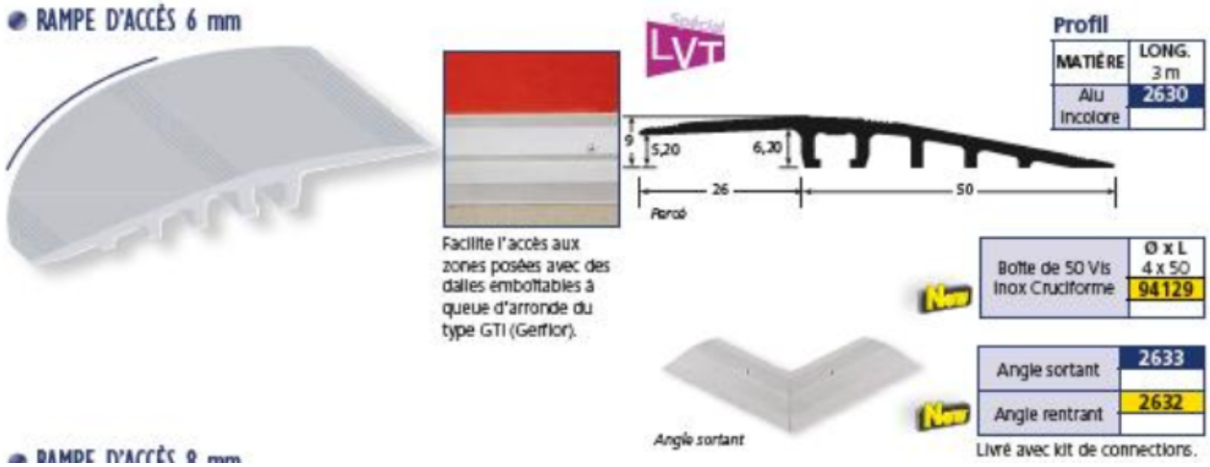


Charges admissibles : Uniformément réparties sur la largeur du profil.

ROMUS 81

Seuils - Couvre-joints

Annexe 2 - Seuils



Annexe 3 - Raccordement au revêtement adjacent

Seuils de porte

Rattrapage de niveaux

Différences de niveaux

ROMUS

D.N. ADHÉSIVES

Employées pour combler des dénivellations importantes.
Très utilisées pour les planchers rapportés, parquets collés, carrelages.
Adhésif «VÉRITACK».



LIVRÉ EN VRAC

Larg.	Hauteur compensée	LONGUEUR 3,00 m MATIÈRE Ep 1 mm	
30 mm	de 4 mm à 9 mm	Inox	2610
		Inox brossé	2616
		Bimetal	2611
40 mm	de 6 mm à 12 mm	Inox	2614
		Bimetal	2615
50 mm	de 8 mm à 14 mm	Inox	2612
		Inox brossé	2617
		Bimetal	2613

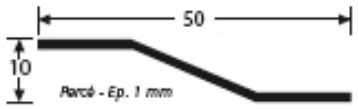
Livré sous gaine accrochable

LONGUEUR		
0,83 m	0,93 m	1,66 m
301177	301178	301179
	301216	
	301182	
301221	301222	301223
301231	301232	301233
301185	301186	301187
	301217	
	301190	

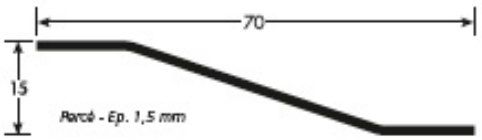
D.N. PERCÉES

Pour rattraper des dénivellations importantes.
Trous alternés.

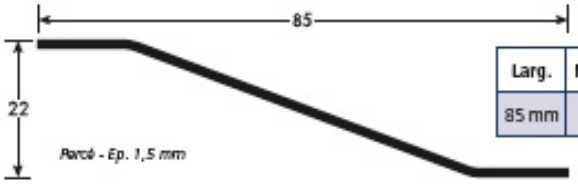




Larg.	Matière	Longueur 2,50 m
50 mm	Inox brossé	2088



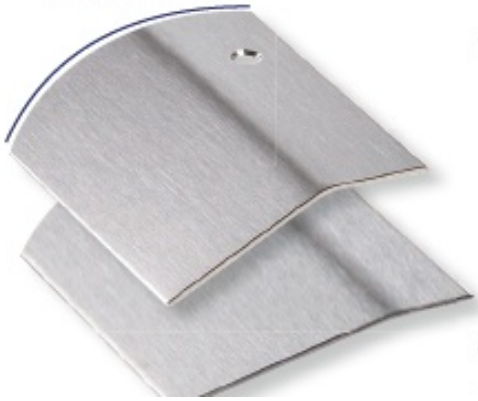
Larg.	Matière	Longueur 2,50 m
70 mm	Inox brossé	2085

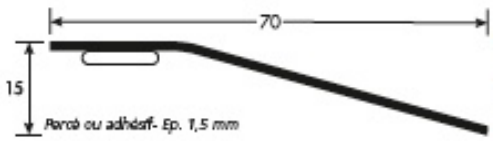


Larg.	Matière	Longueur 2,50 m
85 mm	Inox brossé	2086

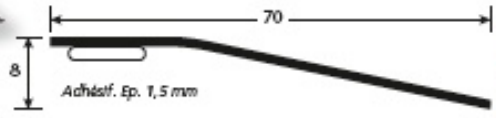
ARRÊTS DÉNIVELÉS

Pour la finition d'un parquet ou un carrelage avec une pente douce.





Larg.	Matière	Longueur 2,50 m
70 mm. Percé	Inox brossé	1928
70 mm. Adhésif		1929



Larg.	Matière	Longueur 2,50 m
70 mm	Inox brossé	1927

Annexe 4 – Profilés de fractionnement – Seuil Invisifix 5 en 1 (ROMUS)

